



Impossibilité de percevoir un héritage

Par **gilou29**, le **21/05/2008** à **21:40**

J'ai hérité de ma mère avec mes 3 frères et soeurs d'une propriété. 3 d'entre nous veulent vendre le bien immobilier sauf ma soeur. Quels recours avons nous pour pouvoir vendre ce bien? Nous avons déjà eu plusieurs propositions d'achat et à chaque fois ma soeur bloque la vente.

Par **Visiteur**, le **22/05/2008** à **23:57**

Aucun indivisaire n'est tenu de rester en indivision.
Vous pouvez provoquer le partage judiciaire, le notaire va faire un constat de désaccord et un avocat pourra entamer la procédure.

Cordialement